



ETUDE

Commune de la Berrinerie-en-Reiz
Département de la Loire-Atlantique


Mise à jour du zonage
d'assainissement pluvial
ANNEXE 1

Plan de zonage
Zonage d'assainissement pluvial
Vue d'ensemble

Dossier : 1300256
Echelle : 1:4 000
N° de Planche : 1/1



Dossiers		MODIFICATIONS	
DATE	PREMIERE EMISSION	DATE	MODIFICATION
13/03/2017	NBR	13/03/2017	1
21/06/2017	Espaces réservés zone N	21/06/2017	2
15/09/2017	Modifications PLU pourimet	15/09/2017	3
15/09/2018	Modifications approuvées	15/09/2018	4



Hydrographie

- Plan d'eau
- Zone humide
- Emissaire hydraulique

Réseaux existants

Type de réseau

- Canalisation
- Fossé
- Bassin de régulation
- Exutoire

Mesures de gestion des eaux pluviales sur les réseaux publics

- Bassins de régulation / Nœuds préconisés au Schéma directeur

Plan local d'urbanisme

Type de zone

- UA, UAa
- UAd
- UB, UBa, UBb
- UBh
- UE
- UL, ULm
- UQ
- AU1, AU1R
- AU1s
- AU2
- AU2L
- N
- NP
- A
- AA
- AD
- AH

Espaces réservés et servitudes

- Espaces réservés et servitudes pour l'assainissement pluvial

Zone	Description	Echelle d'application CES / Surface de pleine terre	CES maximum	Surface minimale de pleine terre	Echelle d'application C _{eq}	C _{eq} maximum
A	Agricole	Unité foncière	150 m ²	-	-	-
AA	Agricole reconstrucible	Unité foncière	Extension 30% (1)	-	-	-
AD	Artisanale	Unité foncière	Extension 30% (2)	-	-	-
AH	Hameau	Unité foncière	Extension 30% (2)	-	-	-
AUa	Port Sancti-anthon	Unité foncière	50%	-	Zone / Projet	60%
AU1R	ZAC de la Rogère	Unité foncière	50%	-	Zone / Projet	60%
AU1s	Complexe sportif	Unité foncière	50%	-	Zone / Projet	60%
AU2	Projet centre bourg - Jaspitière	Unité foncière	10% (1)	-	Zone / Projet	25% (1)
AU2s	Equipements de tourisme (Camping, Caravaning...)	Zone / Projet	10% (1)	-	Zone / Projet	25% (1)
N	Naturelle	Unité foncière	Extension 30% (2)	-	-	-
NP	Activités nautiques	-	-	-	-	-
NR / NM	Urban / action / maritime	-	-	-	-	-
UA	Bourg	Unité foncière	80%	50% de la surface non bâtie	-	-
UAd	Parcelles hameaux	Unité foncière	60%	50% de la surface non bâtie	-	-
UAc	Bourg (zone de vue)	Unité foncière	80%	50% de la surface non bâtie	-	-
UB	Extension du bourg	Unité foncière	50%	50% de la surface non bâtie	-	-
UBa	Château de la Grandière	Unité foncière	11%	-	Unité foncière	30%
UBb	ZAC de la Rogère	Unité foncière	50%	50% de la surface non bâtie	-	-
UE	Activités économiques	Unité foncière	-	-	Unité foncière	80%
UL	Equipements de tourisme (Camping, Caravaning...)	Zone / Projet	10% (1)	-	Zone / Projet	25% (1)
ULm	Equipements de tourisme maritimes	Zone / Projet	10% (1)	-	Zone / Projet	25% (1)
UQ	Lotissement onéologique	-	-	-	-	-

(1) emprise au sol de 150 m² pour les nouvelles constructions (autorisations limitées). Les extensions sont limitées à 30 m² si la surface de plancher de la construction existante est < 100 m² / à 30% de la surface de plancher de la construction existante si elle est > 100 m²

(2) Les extensions seulement sont autorisées, et limitées à 30 m² si la surface de plancher de la construction existante est < 100 m² / à 30% de la surface de plancher de la construction existante si elle est > 100 m²

(3) emprise au sol et imperméabilisation hors habitations mobiles, qui ne doivent pas être raccordées au réseau

